

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un du mois de mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de séances, sous la présidence de M. ROSSIGNOL Samuel, Maire.

Etaient présents : BAZIARD Sandrine, DESBROSSE Teddy, LOUSTAU Pierre, MOREY Michel, POULENARD Cécile, RICHARD Hélène, ROSSIGNOL Samuel, VIOLOT Maxime.

Absents excusés : GY Sébastien, KAOUCHE Claire, PRUDENT Magali.

Pouvoirs (2) : GY Sébastien à POULENARD Cécile, PRUDENT Magali à BAZIARD Sandrine.

Secrétaire de séance : VIOLOT Maxime.

ORDRE DU JOUR :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Un dossier a été transmis à chaque conseiller municipal

D : 013/2022

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DRESSE PAR LE MAIRE – BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LOUSTAU Pierre, 1^{er} adjoint au Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à réaliser 2021, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion dressé par le receveur.

A l'unanimité,

Considérant que M. Samuel ROSSIGNOL, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021 les finances du BUDGET GENERAL de la commune de SERRIGNY EN BRESSE en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2021, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
<u>Résultat de clôture de l'exercice précédent</u>		
- déficit		68 753.18
- excédent	221 403.61	
<u>Opérations de l'exercice</u>		
- mandats émis	129 224.60	25 390.59
- titres émis	216 582.39	113 815.10
<u>Résultats fin d'exercice</u>		
- déficit		
- excédent	87 357.79	88 424.51

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2021 closes et les crédits de fonctionnement annulés.

COMPTE DE GESTION 2021 :

D : 014/2022

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

D : 015/2022

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, constatant que :

Section de Fonctionnement

Dépenses de l'exercice : 129 224.60 €

Recettes de l'exercice : 216 582.39 €

Excédent de l'exercice : 87 357.79 €

Report 2020 : 221 403.61 €

Résultat de fonctionnement 2021 cumulé : 308 761.40 €

Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice : 25 390.59 €

Recettes de l'exercice : 113 815.10 €

Excédent de l'exercice : 88 424.51 €

Report 2020 : - 68 753.18 €

Résultat d'investissement 2021 cumulé : 19 671.33 €

Restes à réaliser 2021 : - 112 400 €

Résultat d'ensemble d'investissement 2021 : - 92 728.67 €

Après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat 2021 comme suit :

* section d'investissement, article 1068 :	92 728.67 €
* section de fonctionnement- recettes, article 002 :	216 032.73 €

ETUDE DE DEVIS

D : 016/2022

OBJET : CONTRAT DE VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Salle des Fêtes, Mairie et Eglise) et DES AIRES DE JEUX (Jeux enfants place communale et City Stade)

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente à l'assemblée le tableau de mise en concurrence de 3 bureaux de contrôle (Bureau VERITAS, APAVE et ALPES CONTROLES) pour une mission de vérification réglementaire des installations électriques pour les établissements recevant du public (Salle des Fêtes, Mairie et Eglise) et des aires de jeux (Jeux enfants place communale et City Stade).

La durée de validité des contrats est de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Suite à cette présentation, le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le choix du bureau de contrôle.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de retenir le bureau de contrôle « ALPES CONTROLES dont le siège social est à Annecy (74) avec une agence régionale à DIJON (21) comme suit :
 - **Vérification périodique des installations électriques :**
 - Salle des Fêtes (ERP 4^{ème} catégorie) : 240 € HT par an
 - Mairie (ERP 5^{ème} catégorie) : 140 € HT par an
 - Eglise (EP 5^{ème} catégorie) : 160 € HT par an
 - **Vérification des aires de jeux :**
 - Jeux enfants (place communale) : 80 € HT par an
 - City Stade : 120 € HT par an.
- **DIT** que les contrôles auront lieu tous les ans. Les dates d'intervention seront fixées d'un commun accord entre la collectivité et le bureau de contrôle.
- **DIT** que ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.
- **DIT** que le prix de la prestation pourra être révisé annuellement.
- **ACCEPTE** les conditions générales de vente telles que définies dans le contrat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et les pièces s'y rapportant.

Entretien de la commune : l'entreprise PERROT – Authumes – présente les devis relatifs à l'entretien de la commune pour l'année 2022 :

- Tontes (abords mairie, salle des fêtes, église, point propre, logement, cimetière, presbytère) : 195 € HT soit 234 € TTC (facturation toutes les 2 tontes) ➔ + 5 € par prestation.
- Evacuation des déchets du cimetière : 115 € HT soit 138 € TTC ➔ + 5 € par prestation.
- Débroussaillage autour de la mare de la Villeneuve et autour de garage communal : 140.00 € HT soit 168.00 € TTC par intervention (3 à 4 fois/an) ➔ + 3 € par prestation.
- Taille et ramassage – catalpa la Villeneuve : 160.00 € HT soit 192.00 € TTC ➔ + 2 € par prestation.
- Taille, nettoyage arbustes (salle des fêtes) avec ramassage et évacuation des déchets (1 fois par an) : 160 € HT soit 192 € TTC (nouvelle prestation demandée).

Le Conseil Municipal donne son accord pour la totalité des devis et autorise le Maire à signer ces devis.

Fauchage et débroussaillage 2022 – Monsieur BECHE Franck : 3 025.00 € HT soit 3 630 € TTC pour 55 heures de travail avec 3 passages à raison de 55 € de l'heure (tarif identique à 2021). Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer le devis.

Tailles des haies et arbustes 2022 – Entreprise TUPINIER de La Chapelle Saint Sauveur : 2 170.00 € HT soit 2 604.00 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer le devis.

Réparation décors de Noël : société LEBLANC Illuminations :

- Devis 1 : relooking de 2 décors : 216 € HT par décor + frais enlèvement et transport (436.50 € HT !) soit 1 042.20 € TTC.
- Devis 2 : réparation de 2 décors : 80 € HT par décor soit 338.50 € TTC.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajourner ce sujet et de le reporter après les travaux d'aménagement du Bourg.

SUBVENTIONS 2022 :

Il est remis à chaque conseiller municipal, la liste des subventions attribuées en 2021.

Subvention au CCAS utile pour équilibrer le budget 2022 : 2 408 €.

Renouvellement ou nouvelle demande de subventions 2021 :

- Un renouvellement de demande de subvention émanant de l'association « Jonquille » (qui intervient auprès des PA afin de rompre leur solitude en se rendant à leur domicile ou en maison de retraite), de France Adot (don d'organes), le Centre Anticancéreux Léon Bérard de Lyon, le Centre Anticancéreux Georges Leclerc de Dijon.
- Nouvelles demandes pour 2022 :
 - la prévention routière de Saône et Loire,
 - les conscrits de la classe en « 2 » de St Martin en Bresse et la région.
 - les Jeunes Sapeurs-Pompiers de St Martin et sa région pour achat de tenue pour les jeunes (132 € par tenue complète, 1 jeune JSP de Serrigny), en 2021, subvention de 200 € attribuée.
 - L'Union Sportive San Martinoise : 4 enfants de Serrigny fréquentent le club de foot cette année
 - Aide en faveur de l'UKRAINE – soutien aux personnes victimes du conflit qui oppose la Russie et l'Ukraine. Plusieurs possibilités offertes pour le versement d'une aide :
 - Par le biais de FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités) est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Il permet aux collectivités d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde. Les avantages pour la collectivité :
Fonds confiés à des agents de l'Etat experts en aide humanitaire d'urgence.
L'assurance que les fonds seront utilisés avec pertinence
L'importance apportée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères la traçabilité des fonds versés. Les collectivités seront informées des actions menées.
 - Pompiers humanitaires du Groupe de Secours Catastrophe Français sans action particulière mais avait fin une demande)
 - La Protection Civile

- La Croix Rouge
- Le Secours Populaire ...

Le Conseil Municipal arrête les subventions 2022 comme suit :

BENEFICIAIRES	MONTANT VERSE EN 2021	PROPOSITION 2022
Ass. Française Sclérosés en Plaques	50	50
Amicale Donneurs de Sang	50	50
Anciens Combattants et PG	50	50
Ass. Jonquille	50	50
Centre Antincancéreux Leclerc – Dijon	50	50
Centre Léon Bérard – Lyon	50	50
Collège Olivier de la Marche	Pas d'activité en 2021	120 (8 élèves à 15 €)
Comité de S et L ligue contre le cancer	50	50
Ecole Elémentaire (50 € par élève)	700	700 (14 élèves en 2022)
Ecole Maternelle (50 € par élève)	400	400 (8 élèves en 2022)
Ecomusée de la Bresse Bourguignonne	50	50
France Adot 71	50	50
Les Restos du Cœur	50	50
Souvenir Français	50	50
Société de Chasse « La Diane »	150	150
Amicale des Anciens Elèves	150	150
Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers	200	200
CCAS	2139	2408
UKRAINE		200

D : 017/2022

OBJET : ACTION UKRAINE – SOUTIEN AUX VICTIMES DU CONFLIT – AIDE D'URGENCE – FACECO

La guerre a été déclarée à l'UKRAINE par la Russie le 24 Février 2022, face à cette situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours la population ukrainienne, le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une aide financière via le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités (FACECO) géré par le centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) pour apporter une aide à cette population dans le besoin.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une aide d'un montant de 200 €.
- **DIT** que cette aide financière sera versée au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités (FACECO).
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au BP 2022 – compte 6748

BUREAUX DE VOTE

Le Conseil Municipal procède à la mise en place des bureaux de vote pour les scrutins des élections présidentielles (10 et 24 Avril 2022) et des élections législatives (12 et 19 Juin 2022).

MAITRISE D'ŒUVRE – AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER
« RUE DU BOURG »

Le Maire présente la proposition d'honoraires du cabinet STUDIS INGENIERIE de Lyon (69) pour la réalisation des pièces nécessaires à la consultation des entreprises pour un montant de 2 000 € HT soit 2 700 € TTC.

D : 018/2022

OBJET : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – CREATION ET AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETONNIER - RUE DU BOURG »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux prévus « Rue du Bourg » concernant la création et l'aménagement d'un chemin piétonnier.

Il présente la proposition de mission de maîtrise d'œuvre établie par le cabinet « STUDIS INGÉNIERIE » de LYON 3 (69) pour un montant d'honoraires de 2 250 € HT soit 2 700 € TTC et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier la maîtrise d'œuvre concernant la création et l'aménagement d'un chemin piétonnier « Rue du Bourg » au *Cabinet Studis Ingénierie – 100 G Cours Lafayette – 69003 LYON (Rhône)* pour un montant de 2 250 € HT soit 2 700 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que les documents s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022.

CONTRAT REX ROTARY.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 012/2022 du 14 Mars dernier. Il convient d'annuler cette délibération et re délibérer à nouveau en raison d'un changement au niveau du financeur.

D : 019/2022

Annule et remplace la délibération n° 012/2022 du 14 Mars 2022

OBJET : CONTRAT REX ROTARY – COPIEUR – SAUVEGARDE et INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat signé avec la société REX ROTARY en 2017, pour la location d'un copieur numérique multifonctions, d'un serveur de sauvegarde (Rex Back Up) et d'un ordinateur fixe pour le secrétariat a été dénoncé à échéance (juillet 2022).

Plusieurs sociétés ont été mises en concurrence avec un cahier des charges précis.

« VOTRE BUREAU », « INFORGESTION » et « REX ROTARY » ont présenté des devis correspondants au cahier des charges demandé.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ETUDIE** les devis proposés par les différentes sociétés.
 - **DECIDE** de retenir la société REX ROTARY, pour laquelle, le devis et les prestations répondent au besoin de la commune.
 - **DIT** que le montant du loyer est de 826,00 € HT par trimestre, pour une durée de 21 trimestres
 - **DIT** que la location s'entend avec prestation de maintenance sans volume copies
 - **DIT** que le coût copie est de :
 - o NB : 0.00420 € HT
 - o Couleur : 0.04200 € HT
- Les copies réellement consommées seront facturées trimestriellement par Rex Rotary
- **DIT** que l'organisme de financement est FRANFINANCE LOCATION.
 - **DIT** que les tarifs seront révisés une fois par an avec une indexation limitée à 1%.
 - **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Offre de service itinérante : Le Département de Saône et Loire lancera prochainement le « Van71 » un nouveau service itinérant d'accompagnement aux usages du numérique, mis à disposition des collectivités qui ne disposent pas ou peu d'accès aux services numériques du quotidien.

Ce service s'adressera à toute personne ayant besoin d'aide pour accéder à des services dématérialisés, à travers 3 offres de service complémentaire :

- Service de médiation numérique ponctuel (accompagnement aux démarches administratives, impression d'un document, recherche d'informations ...)
- Des ateliers d'initiation ou de perfectionnement
- Des sensibilisations à la culture numérique, de manière ponctuelle ou sur un événement.

Ce service est gratuit et ne fera en aucun cas concurrence aux offres de services locales déjà implantées.

Un lieu d'accueil devra être mis à disposition. Un formulaire est à compléter auparavant.

Le Conseil Municipal adhère au lancement de ce service itinérant qui peut être mis à la disposition des usagers du numérique dans les communes.

Le Maire charge Madame POULENARD Cécile, 2^{ème} adjointe de prendre en main ce dossier et propose au Conseil Municipal de lancer un sondage via un flyer qui pourrait être distribué aux habitants de la commune lors des bureaux de vote prochains.

Remerciements versement subvention 2021 : la société de chasse « La Diane », l'Amicale des Anciens Elèves de Serrigny.

Rappel :

Chemin du Platôt : l'entreprise Guinot interviendra dès les beaux jours (fin Avril – début Mai)

Entretien des boiseries : l'entreprise IPP de la Chapelle Saint Sauveur interviendra également fin Avril début Mai sur les boiseries des bâtiments communaux.

Installation des panneaux électoraux : ils seront mis en place le vendredi 25 Mars fin de journée. La campagne électorale ouvre le lundi 28 Mars à 0 heure.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.

La séance est levée à 22 heures 45.